Nº 123

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 30 AVRIL 1971

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Pepin, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, de la revue annuelle des conditions actuelles et des progrès récents, intitulé «Canada 1971». (Document parlementaire n° 283-1/321A).

M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copie de la correspondance échangée entre le Cabinet du premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec au sujet de la Loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires) les 2, 29 et 30 avril 1971. (Document parlementaire n° 283-5/164D).

M. Badanai, appuyé par M. Haidasz, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-245, Loi concernant la recherche sur le cancer, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier),—Que le Bill C-242, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une deuxième fois

et déféré au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 1 à 3 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-41, Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Peters, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.